

## SALLES DE MUSCULATION RÈGLEMENT D'UTILISATION

Les salles de musculation et l'accès aux engins sont réservés exclusivement aux personnes qui détiennent la carte (en cours de validité) de musculation délivrée par le Service Sport Santé UNIL+EPFL (SSUE)

### 1. ACCÈS

- 1.1 Les usagers·ères doivent être en mesure de prouver leur droit d'accès aux salles de musculation. La preuve peut être apportée aux personnes qui effectuent les contrôles de plusieurs manières, à choix :
  - 1.1.1 En déposant leur carte de musculation sur le support à cartes disposé à l'entrée de la salle pour chaque entraînement, et la reprenant à la fin de celui-ci ;
  - 1.1.2 En montrant une photo de leur carte de musculation sur leur portable dans la salle de musculation ;
  - 1.1.3 En présentant le justificatif d'achat (papier ou électronique).
- 1.2 En cas de non-respect ou d'impossibilité de prouver la possession de l'abonnement musculation, le ou la surveillant·e peut interrompre la séance.
- 1.3 L'accès aux salles de musculation ne peut se faire que durant les heures d'ouverture officielles.
- 1.4 En cas de comportement litigieux et de non-respect du lieu, du matériel et d'autrui, la Direction du Service Sport Santé UNIL+EPFL se réserve le droit d'exclure pour une durée indéterminée la personne concernée, voire d'entamer contre elle une procédure judiciaire appropriée.

### 2. RESPECT DU LIEU

- 2.1 **Chaque personne range le matériel à sa place après utilisation.**
- 2.2 Le port de vêtements et de chaussures de sport dédiés à la pratique en intérieur est obligatoire.
- 2.3 L'emploi d'une serviette propre sur les appareils et tapis de sol est recommandé.
- 2.4 Chaque personne nettoie sa place et son matériel après utilisation au moyen des produits de nettoyage prévus à cet effet et selon l'usage normal.
- 2.5 Il est interdit de toucher aux écrans géants et TV.
- 2.6 La nourriture ainsi que les boissons alcoolisées sont interdites dans les salles d'entraînement.
- 2.7 Les sacs de sport et les habits extérieurs sont interdits dans les salles de musculation. Ils doivent être déposés dans les casiers du centre sportif prévus à cet effet.

2.8 Il est interdit de poser des haltères libres sur les appareils d'E-Gym, lesquels sont à utiliser exclusivement selon leur fonction prévue.

2.9 En cas de forte affluence sur un équipement, les usagers·ères veillent au respect mutuel en adaptant leur temps d'utilisation.

### 3. RESPONSABILITÉ / ACCIDENTS

3.1 Un contrôle médical préalable est recommandé pour déterminer si l'état de santé de l'utilisateur ou l'utilisatrice autorisé·e permet, sans restriction, l'entraînement aux différents appareils.

3.2 Le Service Sport Santé UNIL+EPFL décline toute responsabilité en cas d'accident survenant pendant et après l'entraînement.

3.3 Les personnes autorisées sont tenues de s'assurer personnellement contre les accidents.

3.4 Chaque cas d'accident ou de dommage matériel doit être annoncé à la Direction du Service Sport Santé UNIL+EPFL.

### 4. Conseils

4.1 Des cours d'initiations gratuits sont proposés afin d'offrir des conseils aux usagères et usagers. Les inscriptions se font sur le site du Service Sport Santé UNIL+EPFL.

La Direction du Service Sport Santé UNIL+EPFL vous souhaite un excellent entraînement et appelle à la responsabilité de chacun·e pour un bon fonctionnement du matériel mis à disposition.

NUMEROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS		
Urgence		115
Surveillant·es (local)	externe	021/692 26 40
	interne	26 40
Secrétariat Service SSUE	externe	021/692 21 50
	Interne	21 50